Bulgarie : la présidente de l’Ordre des pharmaciens mise en cause par la justice

Description

Le 28 février 2020, Assena Stoymenova, présidente de l’Ordre des pharmaciens de Bulgarie, avait alerté sur le risque imminent d’une prochaine pénurie de médicaments dans le pays en raison du comportement observé chez les usagers depuis le début de la crise de la Covid-19. Elle avait renouvelé son avertissement les semaines suivantes. Son alerte semblait d’autant plus crédible que l’intéressée avait également occupé par le passé le poste de directrice de l’Agence bulgare des médicaments. Aussi, la presse s’était largement fait l’écho de cet avertissement, notant que 350 produits pharmaceutiques connaissaient déjà des difficultés d’approvisionnement.

Le Parquet avait alors ouvert une enquête et lancé à l’encontre d’A. Stoymenova des poursuites pour fausse nouvelle de nature à susciter un trouble à l’ordre public, considérant que les propos tenus étaient de nature à susciter la panique au sein de la population.

L’intéressée ne plie pourtant pas et, le 11 nivembre 2020, elle a réitéré ses avertissements dans un entretien accordé à *Mediapool* : alors que la seconde vague épidémique s’abat sur l’Europe, les pharmaciens bulgares d’officine ont observé un accroissement significatif de la vente de certains médicaments au cours de ces dernières semaines : sont notamment concernés l’azithromycine (un antibiotique), la dexaméthasone (un corticostéroïde), le dipyridamole (un antithrombotique). Les grossistes n’arrivent déjà plus à suivre, car la demande n’est pas seulement bulgare, elle est mondiale.

L’automédication et les stocks de médicaments constitués par une partie des Bulgares seraient en grande partie à l’origine de cette situation. Pour A.Stoymenova, il est « inacceptable » que les usagers des officines prennent des médicaments de manière incontrôlée, faisant fi des contre-indications et des effets secondaires. Dès lors, elle s’interroge sur la pertinence des poursuites qui la visent, notant qu’il « *est étrange d’être poursuivi pour avoir dit la vérité* ». Pourtant, le 5 novembre, le tribunal a de nouveau évoqué cette affaire : une sanction administrative (amende) a été proposée à l’encontre de la présidente de l’Ordre et l’affaire a été mise en délibéré.

Sources : *Mediapool, BNR, Svobodna Evropa.*

date créée
18/11/2020
Champs de Méta
Auteur-article : Stéphan Altasserre